

A RETENIR CETTE SEMAINE

Mildiou : Nombreux symptômes sur feuilles et grappes. Risque très élevé _____ p 2

Oïdium : Pression modérée _____ p 2

Tordeuses : Le vol de la 2^{ème} génération n'a toujours pas débuté _____ p 3

Flavescence dorée : Mesures applicables en Zones Délimitées _____ p 3



STADES PHENOLOGIQUES



Stade 29 « grains de la grosseur de grenaille »

La nouaison est achevée et les jeunes baies grossissent. En secteurs hâtifs, les baies s'approchent de la taille de petits pois.

Chardonnay, Pinot noir, Meunier : Stade 29 « grains de la grosseur de grenaille ».

On constate toujours environ une semaine de retard par rapport à la moyenne décennale.



MILDIOU

1. Situation

La situation continue d'évoluer de manière exponentielle.

Suite aux pluies du 17 au 23 juin, des nouvelles sorties de taches fraîches sont signalées, localement très importantes. Il faudra encore attendre quelques jours pour voir si la situation sur grappes se dégrade également. Il existe en effet un décalage d'environ 8 à 10 jours entre expression des symptômes sur feuilles et expression sur grappes, pour un même évènement contaminant.

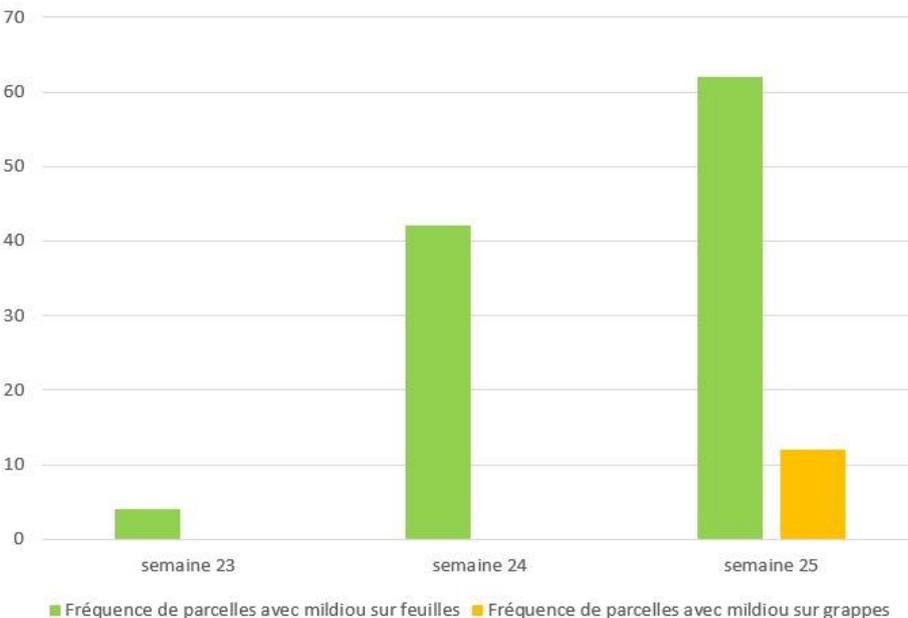
Actuellement, un peu plus de 62 % des parcelles du réseau BSV sont concernées par la présence de mildiou sur feuilles (contre 42 % la semaine dernière), et 12 % par la présence de symptômes sur grappes.

Sur les parcelles concernées, le taux d'attaque varie de quelques taches éparses à 100 % de ceps touchés (moyenne 17 % de ceps touchés), allant de une tache par cep jusqu'à 15 à 20 taches par cep.

La situation est comparable sur les autres réseaux d'observation.

Plusieurs cycles d'incubation sont de nouveau en cours. En effet, des cumuls d'eau parfois très importants (jusqu'à 60 mm) sont tombés depuis le week-end dernier. Les sorties de taches liées à ces évènements sont attendues à partir du début de semaine prochaine. De plus, de nouvelles pluies sont prévues dans les prochains jours.

Les conditions météo actuelles restent très favorables au mildiou.



2. Analyse du risque

La pression mildiou reste très forte, voire exceptionnelle dans les secteurs les plus arrosés (nord et ouest du vignoble, nord est du Barrois). Maintenir la vigilance.

La gestion du risque mildiou est la priorité au vignoble. La maîtrise de ce risque passe par une bonne prévention des prochaines contaminations, pour préserver les organes encore sains.

Les éléments à prendre en compte pour gérer le risque mildiou sont les cumuls d'eau, les prévisions de pluie, et l'état sanitaire des parcelles. Surveillez la météo.



OIDIUM

1. Situation

Les observations sur grappes ont pris désormais le relais des observations sur feuilles.

Sur le réseau BSV, la situation évolue peu. Le dernier point de situation sur feuilles fait état d'un peu moins de 5 % parcelles concernées (majoritairement du Chardonnay, Pinot noir également concerné) par de l'oïdium sur feuilles (contre 3 % des parcelles du réseau concernées la semaine dernière). Il s'agit uniquement de parcelles à historique. Aucune parcelle du réseau n'est concernée par de l'oïdium sur grappes.

La situation est comparable sur les autres réseaux d'observation.

2. Analyse du risque

L'indicateur régional « feuilles », basé sur les observations des parcelles de Chardonnay du réseau Magister place l'année 2021 parmi les années à pression modérée.

Cependant, les jeunes grappes restent sensibles jusqu'au stade 31 « grain de pois ».

Restez vigilants, notamment dans les parcelles présentant déjà des symptômes sur feuilles, ainsi que dans les parcelles à antériorité d'attaque sur grappes.



TORDEUSES DE LA GRAPPE

1. Situation

Le début de vol des tordeuses de 2^{ème} génération est imminent. Dès qu'il aura débuté, une surveillance spécifique se mettra en place sur les différents réseaux d'observation pour repérer les premiers œufs.

2. Analyse du risque

Aucun risque G2 pour l'instant.



FLAVESCENCE DOREE

Suite à la détection de foyers de flavescence dorée au cours des prospections 2019 et 2020, et conformément à l'arrêté ministériel du 27 avril 2020, des zones délimitées ont été définies :

- Région Hauts de France : Trélou-sur-Marne/Passy-sur-Marne. L'arrêté préfectoral définissant la zone délimitée et les mesures de lutte retenues a été publié mi mai et est consultable sur l'extranet professionnel ([Rubrique Technique/Vigne/Protection de la Vigne/Dépérissement](#))
- Région Grand Est : Reuil/Binson-et-Orquigny/Villers-sous-Châtillon/Montigny-sous-Châtillon ; Mardeuil ; Chouilly/Cuis/Pierry ; Trois-Puits/Montbré ; Saudoy ; Arrentières. Les arrêtés préfectoraux sont en cours de publication. Ils seront consultables également sur l'extranet professionnel dès leur parution.

Principaux points à retenir

Quelle que soit la zone délimitée, les principales mesures de lutttes retenues dans les différents arrêtés préfectoraux sont les suivantes :

- Prospections collectives obligatoires à l'automne 2021. Selon les dates de vendanges 2021, il est fortement probable que la majorité de ces prospections soient réalisées juste avant vendanges, entre le 30 août et le 9 septembre. Le calendrier est en cours d'élaboration. Il sera diffusé aux exploitants concernés et disponible sur l'extranet professionnel.
- Suivi des populations de l'insecte vecteur potentiel de la flavescence dorée.
- Arrachage des ceps jaunisses (ceps diagnostiqués positifs flavescence dorée et/ou bois noir) avant le début de la campagne 2022.

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/index.php?id=2853502>

et de la DRAAF :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Acolyance vigne/groupe Cérésia – Champagne Charles Collin – Champagne Chassenay d'Arce – Champagne Veuve Cliquot Ponsardin – Champagne Vranken Pommery – Comité Champagne – Compas – CSGV – CVC Nicolas Feuillatte – GDV Aube – GDV Marne – GEDV Aisne – Chambre d'Agriculture de la Marne – Magister – Novagrain – Ets Ritard – Soufflet Vigne – Stahl – Union Aubeoise – Union Champagne – Viti-Concept – Vinelyss.

Rédaction et animation : Alexandra BONOMELLI – Comité Champagne – 03.26.51.50.62 – alexandra.bonomelli@civc.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane CARABIN joliane.carabin@grandest.chambagri.fr



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".